

Lycée Général , Technologique et Professionnel LOUIS RASCOL

10 rue de la République

81012 / Albi Cedex 9

Site Internet : <https://louis-rascol.mon-ent-occitanie.fr/>

TEL : 05.63.48.25.00

Mail : 0810004p@ac-toulouse.fr

Dossier de candidature 2026-2027 Section Sportive FOOTBALL FEMININ Lycée LOUIS RASCOL - ALBI -



PORTE OUVERTES LYCEE : Vendredi 27/03 (16h-19h) et samedi 28/03 (9-12h)

Retour des dossiers par courrier (adresse : LPO RASCOL, M CONQUET, section FOOT FILLES 10

rue de la république 81000 ALBI) **avant MARDI 7 AVRIL 2026**

Tests de recrutement : MERCREDI 15 AVRIL 2026 synthétique stadium
(9h00, rue R.Sommer, 81000 ALBI)

Affaire suivie par M CONQUET, Professeur agrégé d'E.P.S, responsable section sportive

OBJET : Votre candidature en section sportive Football second cycle.

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un dossier de candidature à la section sportive football du lycée LOUIS RASCOL.

J'attire votre attention sur la fiche de renseignements qui précise la double procédure :

- 1) dossier de candidature pour la section sportive
- 2) procédure d'affectation au Lycée Rascol

Vous voudrez bien nous retourner les pièces suivantes dûment complétées :

- la déclaration de candidature (doc n°1 page 8)
- la fiche d'appréciations scolaires (doc n°2 page 9)
- les règles de fonctionnement de la section sportive au Lycée Rascol (doc n°3 page 11 et 12)
- le certificat médical de non contre-indication (doc n°4 page 13)
- la photocopie des bulletins trimestriels 2025-2026.
- une lettre de motivation co-signée de l'élève et de son responsable légal.
- une lettre de recommandation et ou bilan de la joueuse par son éducateur

Toutes ces pièces sont obligatoires.

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Christelle KAUFFMANN, Proviseure.

CANDIDATURE ET ADMISSION

Peuvent faire acte de candidature toutes les élèves qui, par leur choix ou leur orientation scolaire, sont susceptibles d'être admises au lycée RASCOL (Lycée Général et Technologique).

1) Dossier de candidature, à remplir et envoyer par la famille : Votre dossier de candidature doit nous parvenir complet pour le **MARDI 7 AVRIL 2026**. Il est examiné par la commission de recrutement de l'établissement : les critères de sélection s'appuient essentiellement sur les résultats scolaires et les appréciations des professeurs.

Les candidates retenues sont informées **en Juin**.

Attention : une réponse positive pour la section ne veut pas dire que vous êtes admis, car vous devez ensuite être affectée au lycée RASCOL par le DASEN.

2) Procédure d'orientation et d'affectation, encadrée par le collège d'origine (voir votre professeur principal) :

Pour une entrée en classe de **2^{nde} GENERALE et TECHNOLOGIQUE** :

* **Si vous appartenez au secteur de recrutement du lycée RASCOL**

(en cas de doute, se renseigner auprès du collège) vous suivez la procédure normale : demander une **2^{nde} GT à Rascol**

* **Si vous n'appartenez pas au secteur de Rascol**: (autres secteurs, autres départements) vous devez impérativement faire **une demande de dérogation** auprès de l'**inspection académique de votre département** (en général en mai), en demandant l'affectation au lycée Rascol, avec comme **motif de dérogation l'admission en section sportive football féminin**. Si vous obtenez la dérogation, vous serez affectée au lycée Rascol. Les dérogations peuvent être accordées tardivement, en juillet. Vous pourrez recevoir en juin un avis d'affectation dans un lycée proche de votre domicile, cela ne veut pas dire que vous n'aurez pas la dérogation. Soyez patiente !

Pour cette année 2026, la date des affectations prévues par l'inspection académique du Tarn est le **26/06**.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil auprès du secrétariat de scolarité.

SCOLARITÉ

La section sportive est accessible aux élèves du lycée GENERAL et TECHNOLOGIQUE. Les élèves recrutées à la section sportive football bénéficient d'horaires aménagés. Elles terminent les cours à 16h les jours d'entraînement.

Les cours ont lieu du lundi 8h00 au vendredi 17h40, le mercredi après-midi étant réservé à l'U.N.S.S (participation obligatoire).

PRESENTATION SECTION SPORTIVE FOOTBALL FEMININ RASCOL

La section sportive football féminin du Lycée Rascol bénéficie de la double reconnaissance : à la fois labélisée « section sportive Rectorale 2nd cycle » (reconnue donc officiellement par l'Education Nationale) mais aussi labélisée par la F.F.F (Fédération Francaise de Football) « section sportive football féminin ». Elle est également soutenue par la Ligue Occitanie et le District du Tarn.

La section sportive football féminin du Lycée Rascol d'Albi est en partenariat avec l'A.M.T.F (anciennement ASPTT Albi), club en Division 3 Féminines.

La section sportive présente à son actif des participations à des championnats de FRANCE UNSS EXCELLENCE football à 11 (dont un podium en 2023 à Pau) et futsal également.

TESTS DE SELECTION

La date retenue pour cette journée de sélection est le : Mercredi 15 Avril 2026 au stade synthétique du stadium d'Albi à 9h15.

En plus des tests sportifs, les dossiers scolaires (résultats mais aussi comportements) seront également et prioritairement pris en considération (étude par la Commission du Lycée).

ENTRAINEMENTS

LES ENTRAINEMENTS SONT OBLIGATOIRES

- ✓ *Mardi* : 16h00 à 18h,
- ✓ *Mercredi* : entraînement UNSS ou rencontres
- ✓ *Jeudi* : 16h00 à 18h

INSTALLATIONS SPORTIVES

La section sportive bénéficie de différentes installations sportives :

- * terrain en herbe du lycée
- * salle de musculation du lycée
- * gymnase du lycée
- * terrain synthétique municipal (à 5 minutes)

ENCADREMENT

Il est assuré par l'équipe suivante :

- KAUFFMANN Christelle, Proviseure du Lycée Louis Rascol
- CONQUET David, Professeur agrégé d'EPS, Responsable section sportive Football Féminin Rascol, BEES 1^{er} degré
- PASTUREL Anne, CPE
- Céline GLINKA ET Louise BROUX, infirmières scolaires

BILANS ET EVALUATIONS

Des bilans et entretiens individuels ont lieu à la demande au cours de l'année mais aussi en fin de trimestre et ceci à 3 niveaux : scolaire, médical et sportif.

Les joueuses sont invitées aussi à se remettre en cause, à s'autoévaluer à partir d'une fiche bilan, et constater ou non des progrès au fil de l'année.

A chaque fin de semestre, une appréciation individuelle (comportement, progression, ...) figure sur le bulletin scolaire de chaque élève.

A l'issue de ces bilans ou évaluations, en cas de difficultés persistantes constatées ou manquements graves au règlement interne de la section sportive, une éviction de la section sportive est tout à fait possible. **La scolarité au sein du Lycée Rascol peut être remise en cause.**

UNSS ET COMPÉTITIONS

L'inscription et la participation aux activités de l'UNSS (football, futsal, cross) est obligatoire.

EQUIPEMENT ET TENUE

Un équipement sportif (short maillot, survêtement) est obligatoire. Il sera fourni aux nouvelles élèves qui devront régler à l'inscription une participation à déterminer selon le package et les offres. Cette participation n'est pas à renouveler chaque année. Elle est indépendante de l'adhésion annuelle à l'association sportive 30 euros (dont une partie est payable avec la carte jeune).

CLUB PARTENAIRE

La section sportive football féminin du Lycée Rascol d'Albi et le club de l'A.M.T.F travaillent en étroite collaboration depuis maintenant plus de 10 ans. Cela s'est traduit par la signature d'une convention déterminant les modalités de fonctionnement et aides apportées à la section.

L'A.M.T.F se donne les moyens et espère trouver sa place dans le giron du football féminin national : équipe séniors féminine en D1 pour la 1^{ère} fois de son histoire depuis la saison 2014/2015 jusqu'en 2018 puis en D2 depuis la saison 2018/2019, et D3 depuis la saison 2023, équipe réserve séniors au plus haut niveau régional R1, et une équipe féminine en U18 R1 (depuis 2020).

Les filles de la section sportive football féminin du Lycée Rascol d'Albi peuvent choisir librement leur club de rattachement.

ETUDES

Une organisation stricte et rigoureuse est nécessaire pour allier réussite scolaire et progression sportive. Des bilans scolaires sont régulièrement faits. Du soutien peut être mis en œuvre, selon certaines conditions. Un tutorat entre pairs (anciennes et nouvelles) est organisé. Votre engagement scolaire doit être à la hauteur de votre engagement sportif, c'est la clef de votre réussite !

SANTÉ

Il y a un suivi médical régulier et quelques conseils pour une meilleure gestion de sa vie physique et sportive : médecin et infirmières scolaires, kinésithérapeutes et médecin du sport agréés, initiation aux 1ers secours, conférences sur la diététique...

Afin de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux soins des joueuses de la section sportive du lycée, une convention a été passée avec le cabinet médical de Rochegude, 23 Avenue Maréchal Foch , 81000 ALBI :

Médecin du sport : Dr Duquenne 05 63 54 79 20

Kinésithérapeutes : 05 63 49 00 49

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

- ❖ Chambres-Etudes de 3 ou 4 élèves
- ❖ Restauration scolaire en self-service.
- ❖ A leur demande et sous certaines conditions, les élèves peuvent être accueillies dès le dimanche soir pour le coucher.
- ❖ Coût de la pension – année scolaire 2025 : 1 377 € pour un interne (non boursier)
- ❖ Coût de la demi-pension : 440€ pour 4 repas ou 550€ pour 5 repas (prix pour l'année scolaire 2024/2025)

*Pour tout renseignement complémentaire,
contacter Mr CONQUET (david.conquet@rascol.net)*

Photo

Identité

DECLARATION DE CANDIDATURE (doc n°1)

ELEVE

NOM : Prénoms :

Date de naissance / / Taille : Poids :

Etablissement fréquenté cette année (nom et adresse).....

Classe suivie actuellement :

Classe demandée :

- Seconde GENERALE**
- Première GENERALE ou TECHNOLOGIQUE**
- Terminale GENERALE ou TECHNOLOGIQUE**

Qualité demandée : INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE

RESPONSABLE LEGAL

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Profession :

Lien avec l'élève : PERE MERE TUTEUR AUTRE (préciser) :

SITUATION SPORTIVE

Club actuel :

Club souhaité pour la saison prochaine :

Poste :

Droitière ou gauchère :

Niveau d'évolution : District, Ligue, National (Autre préciser).....

Sélections, catégories, années :

Autres sports pratiqués :

A , le

Signature de l'élève

Signature du responsable

FICHE D'APPRECIATIONS SCOLAIRES (doc n°2)

Faisant apparaître nettement le comportement relationnel et social, le désir de réussir qui anime le jeune ainsi que tout élément permettant le meilleur éclairage possible de sa personnalité.

NOM : PRENOM :

CLASSE : ETABLISSEMENT :

Appréciations du Professeur d'E.P.S M^{me}, M^{elle}, M. :

Appréciations du C.P.E M^{me}, M^{elle}, M. :

Appréciations du Professeur Principal M^{me}, M^{elle}, M. :

Synthèse du Chef d'Etablissement

Fait à, le

Cachet et signature du Chef d'Etablissement

LES ETUDES ET LE SPORT AU LYCÉE RASCOL

La construction et le développement de l'individu dépendent d'un équilibre permanent entre activité intellectuelle et activité physique, entre activité individuelle et activité collective.

C'est dans cette perspective que le lycée Rascol, en partenariat avec l'Education Nationale, les clubs locaux et la Fédération Française de Football (FFF), propose une section sportive : Football Féminin. Cette section promotionnelle vise le perfectionnement ou l'approfondissement d'une pratique sportive, selon les capacités de chaque jeune.

Inscrit dans cette section sportive du lycée Rascol, vous avez le double objectif de mener de pair des études sérieuses et une pratique sportive régulière exigeante.

Les personnels du lycée (enseignants, éducation, restauration, entretien, santé, intendance, direction) mettent tout en œuvre pour faciliter votre réalisation personnelle à la fois dans les études et le sport. C'est ainsi que sont aménagés des horaires et des dispositifs particuliers pour les études, l'accès au C.D.I, les repas, le suivi médical. Ces dispositions spécifiques aux sections sportives ont des incidences sur l'organisation du travail et l'emploi du temps de tous les services du lycée.

Circulaire des sections sportives scolaires du 10/04/2020

« Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord de leurs représentants légaux, d'un entraînement plus soutenu dans une ou plusieurs discipline(s) sportive(s) proposée(s) par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité normale ».

« Les sections sportives scolaires peuvent contribuer à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou susciter une vocation de dirigeant. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau. Les sections sportives se distinguent des structures et dispositifs des projets de performance fédéraux (PPF) établis par les fédérations sportives pour la période 2017-2024 ».

« Les élèves inscrits en section sportive scolaire sont incités à adhérer à l'association sportive de l'établissement et à participer aux compétitions organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), dans le respect de ses règlements ».

« Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'EPS ou à un membre volontaire de l'équipe éducative de l'établissement ».

« Cet enseignant est responsable du projet pédagogique de la section et coordonne son fonctionnement. Il évalue les éventuels aménagements de scolarité des élèves et en fait part au chef d'établissement qui prend alors les mesures nécessaires (aménagement de l'emploi du temps, des horaires d'entraînement, mise en place d'une aide scolaire particulière, etc.) ».

« Le temps de pratique dans le cadre de la section sportive scolaire doit être intégré à l'emploi du temps de l'élève et ne peut en aucun cas se substituer aux horaires obligatoires d'EPS ».

« Il est recommandé que toute ouverture de section sportive scolaire s'appuie sur un partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées régionalement et localement. Le soutien des collectivités territoriales, mais aussi de partenaires privés, d'instances fédérales ou de clubs sportifs, doit être recherché pour l'attribution d'installations et l'aide au fonctionnement de la structure. Dans ce cas, une convention écrite respectant le cahier des charges doit être signée entre les parties concernées ».

« L'équilibre entre le temps de pratique sportive, le temps consacré à l'enseignement des autres disciplines et les temps de repos doit être une priorité »

Règles de Fonctionnement de la Section Sportive Football Féminin Lycée Rascol ALBI

Article n°1 Tout élève inscrit à la section sportive est soumis au règlement de l'établissement, de l'internat, du restaurant scolaire ainsi que le règlement spécifique à la section sportive. Des manquements graves et/ou répétés entraîneraient, après consultation des signataires, des sanctions pouvant aller à l'exclusion.

Article N°2 La section sportive est ouverte à toutes les filles dans la mesure où elles sont en possession d'une licence sportive FFF. Le club associé à la section sportive est le club de l'A.M.T.F (équipe Séniors en D3 féminines). L'adhésion à ce club n'est pas une obligation.

Article N°3 Une élève souhaitant s'inscrire à la section sportive doit participer aux tests de sélection, organisés par le lycée Rascol.

Article N°4 L'élève devra passer une visite médicale auprès d'un médecin du sport (Dr DUQUENNE rattachée à la section) avant l'entrée en section. Des tests médicaux et physiques seront prévus également en cours d'année. L'élève s'engage à suivre les prescriptions médicales du Lycée et du cabinet médical agréé.

Article N°5 L'engagement d'une élève à la section football se fait sur un cycle de 3 ans si l'élève entre au lycée en seconde (seconde à terminale), sauf avis contraire de la Commission en fin d'année scolaire.

Article N°6 En cas d'investissement insuffisant, de préparation sportive "laissant à désirer" ou de comportement inadapté au sein de l'établissement ou en déplacement sportif, l'élève, après avoir été entendu par le responsable de la section sportive, pourra être sanctionné (*non participation aux entraînements, compétitions, exclusion temporaire de la section, exclusion définitive de la section, ...*).

Article N°7 Tout élève inscrit à la section sportive s'engage à être licenciée à l'Association Sportive du Lycée Rascol (frais d'adhésion), à participer à tous les entraînements prévus (3 entraînements), ainsi qu'aux compétitions UNSS de football, de futsal, et de cross les mercredi après-midi.

Article N°8 Un élève inscrit à la section football s'engage à se former à l'arbitrage (formation jeunes officiels UNSS) dans le cadre des entraînements, des matchs UNSS et/ou des actions promotionnelles.

Article N°9 La joueuse devra participer ou assister à toutes manifestations promotionnelles, et/ou toutes actions publicitaires, commerciales organisées dans l'intérêt de la Ligue Occitanie de Football, du Lycée, et du CSHNA.

Article N°10 L'admission en Section Sportive induit une exigence de résultats sportifs. Le calendrier sportif est constitué par l'ensemble des compétitions déterminées, en liaison avec l'intéressé et le club, par l'entraîneur de la section afin d'en sauvegarder la cohérence et de préserver harmonieusement les périodes de repos nécessaires.

Article N°11 Une appréciation sur le comportement, l'assiduité et l'investissement des élèves de la section apparaît sur les bulletins trimestriels.

Article N°12 La joueuse s'engage à adopter une conduite, avant, pendant, et après les entraînements et rencontres sportives, qui ne puisse porter atteinte à l'image de son sport et du lycée.

Article N°13 L'entraînement est placé sous la responsabilité du responsable et du ou des entraîneurs qui suivront une programmation en accord avec la Ligue Occitanie de Football.

Article N°14 Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux entraînements et compétitions est obligatoire. Toute absence doit être obligatoirement justifiée par écrit dans les 48h au professeur d'EPS responsable de la section sportive, ainsi qu'au chef d'établissement. En cas de blessure ou de maladie, un certificat médical justifiant l'arrêt de la pratique est indispensable.

Article N°15 Conformément à la règle VI de la charte du sportif de Haut Niveau, les sportifs admis à la Section Sportive s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant à toute action de prévention à l'initiative de la Fédération Française de Football, du mouvement sportif ou de l'état. De la même manière, ils s'engagent à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de substances illicites (*quelle qu'en soit la nature*) dans l'enceinte de l'établissement, mais également au cours des Compétitions et Stages.

Article N°16 Les joueuses de la Section Sportive doivent se soumettre aux examens médicaux préventifs réglementaires et aux éventuels contrôles anti dopages.

Article N°17 Des places d'internat sont réservées à la section sportive. Le règlement d'internat doit être strictement respecté.

Article N°18 Lors des déplacements à l'initiative de la Section Sportive, les joueuses revêtiront la tenue de la section.

Article N°19 La liste d'équipement fournie à l'entrée dans la section doit être respectée.

Article N°20 Toute décision nécessitée par des circonstances non prévues dans le présent règlement est du ressort du responsable de la Section Sportive, assisté du professeur EPS en charge de la Section, et du Chef d'établissement du Lycée Louis Rascol d'Albi.

Fait à Albi, le

La joueuse,
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Le responsable légal,

Le Responsable de la section sportive,

La cheffe d'établissement,

Certificat Médical de non contre-indication

(doc n° 5)

Je soussigné, Docteur.....

certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Prénom :

et qu'elle ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique du football,
pour la journée de détection du / / et ensuite dans cadre de la section sportive
scolaire football 2026/2027.

Date :

Signature du médecin :